

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET PAR COURRIEL

Le 22 mars 2022

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : R-3867-2013 — Phase 2B, volet 2 Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir / ROÉÉ- DÉPÔT DES RÉPONSES AUX DDR #1 D'ÉNERGIR ET DE LA PREUVE MODIFIÉE DU ROÉÉ N/D : 1001-080-2-B2

Chère consœur,

Par la présente et conformément à la décision procédurale [D-2021-157](#) rendue le 1^{er} décembre dernier par la Régie, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dépose ses réponses aux DDR #1 d'Énergir dans le cadre du volet 2 de la phase 2B du dossier mentionné en rubrique.

Par ailleurs, comme l'annoncent ces réponses aux DDR #1 d'Énergir, nous déposons par la même occasion la preuve modifiée du ROÉÉ.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/fsg
p.j.
cc : (courriel seulement)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Énergir
Me Vincent Locas, Énergir
Dossiers réglementaires, Énergir
Bertrand Schepper, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordonnatrice ROÉÉ